












Le Loing et ses affluents dont la Chasserelle et les rus issus de sources proches se rejoignent dans les Jardins d'Eau, point de départ de cette randonnée. Le solde de ce parcours à dénivelé très faible, sera entre champs et bois.

 Durée	3h 55	 Difficulté	Moyenne
 Distance	13,16 km	 Retour au départ	Oui
 Dénivelé positif	66 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	63 m	 Commune	Bléneau (89220)
 Point haut	206 m	 Région	Puisaye
 Point bas	155 m		



Trace n° 2624154

Description

Parcours balisé N°99.

Le parking de départ de cette randonnée est situé sur l'Avenue Jean Jaurès au pied des Jardins d'Eau.

(D/A) Face au bâtiment des sanitaires, partir dans l'allée située au pied du panneau présentant les Jardins d'Eau. Laisser sur la gauche l'aire de jeux, puis le lavoir. Franchir le bras de rivière situé à main gauche et partir dans la voie en bout de passerelle.

Passer la chicane, prendre à droite la Rue Basse. Au croisement, virer à gauche dans l'Avenue Pierre de Courtenay.

Au débouché dans la Rue du Château, tourner à droite. Continuer tout droit le long de l'enceinte du château. Partir à gauche dans la Rue du Parc.

(1) Traverser avec prudence l'Avenue Paul Bert et monter en face le Chemin des Vignes. Peu après les dernières maisons, tourner à droite dans le chemin qui surplombe la Chasserelle. Un chemin sur la droite est à oublier.

(2) Laisser un chemin filer sur la gauche. Par la suite, le champ et le chemin sont à certaines périodes de l'année difficiles à différencier. À la route, tourner à droite et rejoindre le hameau de la Breauche. Prendre à gauche dans ce hameau et ensuite, à la sortie, le chemin bordé de haies sur la droite.

(3) Traverser avec prudence la D22 et aller à gauche sur une centaine de mètres. Quitter cette route pour emprunter une voie goudronnée pénétrant dans une partie boisée. Continuer sur celle-ci en oubliant tous les chemins et allées sur la droite et sur la gauche.

(4) Au carrefour indiquant les Danons, virer dans cette direction. La voie se termine rapidement en chemin. Passé l'Étang des Luneaux (privé), virer à gauche. Le parcours oscille entre bois et champs. Un premier chemin sur la gauche est à laisser.

(5) Le deuxième chemin, sur la droite cette fois, est à prendre. Continuer sur celui-ci en laissant le chemin descendant sur la gauche. Aboutir sur la D64.

(6) Traverser avec prudence, prendre l'accotement de droite. **Traverser avec prudence** la D90c pour descendre jusqu'au chemin aménagé situé à une cinquantaine de mètres environ. Le garder et **traverser la D90c** en direction du Bois Rousseau. Aussitôt après, virer à gauche pour de nouveau traverser la D90c un peu plus loin.

(7) Tourner à gauche dans la Rue du Grand Champ. Descendre à droite dans la Rue des Cailloteriers pour arriver à la D90.

(8) Traverser avec prudence cette voie passagère. Descendre la petite route, franchir le Loing et après quelques courbes **(9)** proximité avec Rigole de Saint-Privé), arriver à hauteur de la station d'épuration.

(10) Partir à gauche dans un chemin qui longe une haie (absent de la carte IGN). Au bout, un passage permet de traverser pour entrer dans un espace vert. Longer le Loing jusqu'au square et l'aire de jeux. Rejoindre la Rue du Loing en tournant à gauche, aller jusqu'au carrefour avec l'Avenue Jean Jaurès..

(11) Traverser avec prudence cette avenue passante. Se diriger en face dans la Rue de l'Épalu et passer l'aire de camping-cars.

Points de passage

-  **D/A - Les jardins d'eau Pierre Doudeau**
| N 47.698781° / E 2.944594° - alt. 157 m - km 0
-  **1 Rue Paul Bert**
| N 47.69795° / E 2.954218° - alt. 168 m - km 0.9
-  **2 Croisement de chemins**
| N 47.699521° / E 2.985042° - alt. 176 m - km 3.41
-  **3 Débouché sur la D22**
| N 47.712733° / E 2.989376° - alt. 203 m - km 5.19
-  **4 Quitter la route, prendre la direction des Danons**
| N 47.720879° / E 2.975633° - alt. 205 m - km 6.97
-  **5 Croisement avec 2 chemins latéraux consécutifs**
| N 47.707756° / E 2.956793° - alt. 196 m - km 9.35
-  **6 Débouché sur la D64**
| N 47.706958° / E 2.949637° - alt. 182 m - km 9.94
-  **7 Usine sur la gauche**
| N 47.707654° / E 2.939584° - alt. 174 m - km 10.88
-  **8 Croisement avec la D90**
| N 47.704897° / E 2.939948° - alt. 172 m - km 11.37
-  **9 - Rigole de Saint-Privé (canal-chenal) - Affluent du canal de Briare**
| N 47.702461° / E 2.93482° - alt. 155 m - km 11.9
-  **10 Station d'épuration - Loing (rivière) - Affluent de la Seine**
| N 47.699813° / E 2.938768° - alt. 157 m - km 12.33
-  **11 Croisement avec l'Avenue Jean Jaurès**
| N 47.697994° / E 2.942566° - alt. 158 m - km 12.8
-  **D/A - Les jardins d'eau Pierre Doudeau**
| N 47.69877° / E 2.944594° - alt. 157 m - km 13.16

Devant le bâtiment, tourner à gauche et traverser sur le pont. Laisser sur la gauche l'échelle à poissons. Dans l'allée, partir à gauche, puis franchir un bras de rivière sur un autre pont. En sortie, prendre à gauche pour rejoindre le parking (D/A).

Informations pratiques

Bien que ce parcours soit assez long, il ne présente pas de difficulté particulière. Les chemins sont assez larges dans l'ensemble. Quelques parties peuvent être boueuses par endroits suite à une période pluvieuse soutenue.

Les traversées de routes sont à faire avec prudence, bien que ces parties soient limitées en vitesse, la vigilance reste de mise. Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°99 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en octobre 2021.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

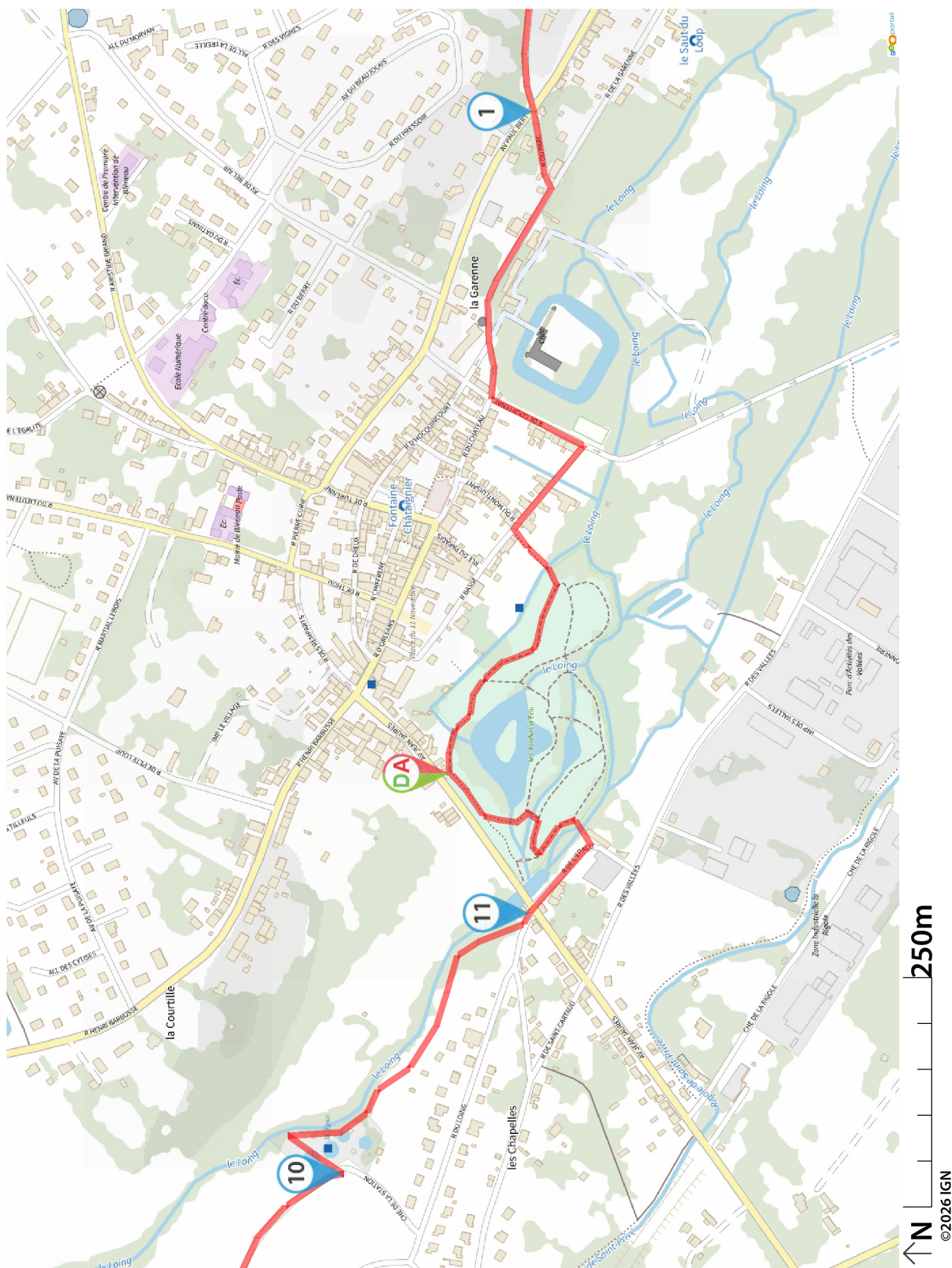
Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

À voir

Outre Bléneau, les villages alentours sont riches en chemins, patrimoine culturel ou bâti.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-la-chasserelle/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

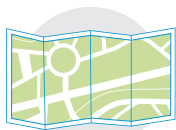
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



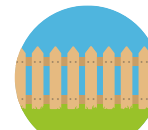
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



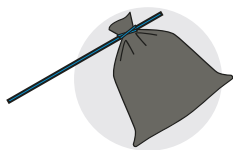
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.